



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

16 novembre 2021

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt et un, le 16 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 9 novembre 2021, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26

Pouvoir(s) : 3

Votants : 26

Présents : MM. LIROT Jean-Marc (Fondé du pouvoir de M. Bertrand POISSON), GAUGHER Dominique, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de M. LEBRET Olivier), THIBAUT Serge, CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel, FLEUREAU Eric, MMES DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle, LEBLOND Valérie, DUPRÉ Céline, SANTERRE Carole, PRUNET Delphine, LACOMBE Roselyne (Fondée du pouvoir de M. VILLARD André), IMBAULT Chantal, PETIT Christine, LALUCQUE Béatrice, CHATELAIN Danièle

Absents excusés : MM. POISSON Bertrand, LEBRET Olivier, VILLARD André, MME BRUCHET Delphine

Secrétaire de séance : Mme DUPRÉ Céline

Le compte rendu de la précédente séance (19 Octobre 2021) est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Présentation du Projet « Terres de Jim 2022 » par les JA

Maxime BUIZARD, membre du Conseil d'Administration des Jeunes Agriculteurs, Charles Perdereau, Président des Jeunes Agriculteurs 45 ; accompagnés de Jules Gautier, Trésorier du Comité d'Organisation, et Trésorier des Jeunes Agriculteurs 28 viennent présenter à l'assemblée la manifestation « Les Terres de Jim » qui se dérouleront les 9,10 et 11 septembre 2022 à Outarville.

2. Transfert Eau & Assainissement

Suite au 1^{er} séminaire de travail relatif au transfert des compétences Eau & Assainissement en date du 22 Octobre et suite à la réunion d'affaires générales qui s'est déroulée le 27 Octobre, il est proposé au conseil communautaire de se positionner sur une date de transfert de ces compétences à la CCPNL.

Cette information permettra aux différents services de la CCPNL ainsi qu'aux collectivités de se fixer un cap de travail. Pour ne pas perdre le bénéfice de l'étude réalisée par ALTEREO, il est proposé aux conseillers de se baser sur une date de transfert avant le 1^{er} janvier 2026, date butoir.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de fixer la date de transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au 1^{er} Janvier 2024.

Si toutefois les collectivités et la CCPNL estimaient ne pas être prêtes à cette date pour gérer à bien ces compétences, le transfert serait dès lors décalé.

Les conseils municipaux des communes membres seront amenés à se prononcer sur cette date de transfert en début d'année prochaine.

Pour mener à bien ce travail de préparation, une commission « Eau » et une commission « Assainissement » sera créée.

3. Dissolution du Syndicat Mixte Ouvert Agence Loiret Numérique

L'agence Loiret Numérique a été fondée par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016 sous la forme d'un syndicat mixte ouvert.

Elle a pour objet le développement des usages et de l'aménagement numérique des territoires (défini à l'article L 1425-1 du CGCT) au profit des acteurs locaux.

Après plusieurs années d'activité, la réalisation récente d'un schéma directeur de la transformation numérique par la Société TACTIS en mai 2021 a permis de faire ressortir, qu'hormis le sujet du Système d'Informations Géographiques (SIG) qui intéresse l'ensemble des membres du syndicat mixte, les attentes et ressources sur les questions numériques sont variées.

Il paraît souhaitable, d'une part, d'améliorer les prestations délivrées en apportant la réponse la plus adaptée aux demandes des adhérents, et, d'autre part, de simplifier le cadre de réalisation de ces prestations.

Dans ce contexte, l'offre CAP Loiret, qui se caractérise par une relation directe entre la collectivité et l'expert du conseil départemental, semble plus à même d'apporter un service personnalisé. Aussi, fort de la pleine réussite de CAP Loiret le moment paraît venu d'intégrer les prestations de l'Agence Loiret Numérique au sein de l'offre CAP Loiret.

Par ailleurs, cette évolution permettra une économie pour les EPCI en raison de la migration sur un modèle gratuit, et un gain de temps, au regard des contraintes et lourdeurs inhérentes à la gestion de l'Agence Loiret Numérique (tâches administratives et budgétaires diverses).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur la dissolution du syndicat mixte « Agence Loiret Numérique » au 31 décembre 2021.

4. Attributions de compensation définitives 2021

Suite aux notifications envoyées aux communes en février 2021 et considérant qu'aucune modification n'est intervenue dans l'année justifiant une modification dans les attributions de compensation, le Conseil Communautaire décide d'approuver les attributions de compensation définitives 2021 comme suit :

Andonville	-36 907,85 €
Attray	-39 390,35 €
Bazoches	-73 906,10 €
Boisseaux	-84 154,77 €
Charmont	-76 671,76 €
Chatillon	-53 032,57 €
Chaussy	-69 484,34 €
Crottes	-61 203,75 €
Erceville	-70 520,08 €
Greneville	-137 621,57 €
Jouy	-36 524,78 €
Léouville	-15 125,44 €
Oison	-24 003,46 €
Outarville	-131 525,38 €
Tivernon	-34 541,07 €
TOTAL	-944 613,27 €

5. Convention Territoriale Globale avec la CAF

La CTG (Convention Territoriale Globale) est le nouveau mode de conventionnement proposé par la CAF et qui engage la collectivité à définir un projet de territoire sur les 5 prochaines années après avoir établi au préalable un diagnostic de son territoire.

La CTG permet à la collectivité d'obtenir des financements de la CAF sur les structures et projets qu'elle propose sur son territoire. Pour rappel, la CCPNL a perçu près de 154 000 € d'aide de la CAF en 2019.

Ce document doit impérativement être signé avant la fin de l'année 2021. Pour cela, il est proposé au conseil communautaire de valider le plan d'actions qui sera annexé à la CTG.

Le plan d'actions est composé de 5 axes, eux-mêmes déclinés ensuite de fiches d'actions. Les 5 axes sont figés pour toute la durée de la CTG. Les fiches actions peuvent, quant à elle, s'ajouter au fil de l'eau.

N'ayant reçu aucune objection des membres de la commission Affaires Sociales, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la Convention Territoriale Globale 2021/2025 avec la CAF et d'y annexer le plan d'action ci-dessous :

- Axe 1 - Petite enfance : Soutenir, maintenir l'offre existante et approfondir les besoins en mode d'accueils des familles
- Axe 2 - Enfance Jeunesse : Soutenir, développer et adapter l'offre sur le territoire
- Axe 3 - Animation de la vie sociale : Impulser la création de liens et de projets communs
- Axe 4 - Parentalité : Impulser la mise en place d'actions de parentalité sur le territoire
- Axe 5 - Action sociale : Développer l'accès aux droits et aux services à la population

6. Signature de convention de financement relatif à l'AAP Socle Numérique dans les écoles du 1^{er} degré

La convention fait suite à l'appel à projets (AAP) pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour lequel la CCPNL a déposé un dossier et a été accepté.

Pour 63 980 euros dépensés, l'Etat s'engage à verser une subvention de 46 130 euros (soit 72% du montant dépensé).

Ces dépenses peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans la classe, des équipements mobiles mutualisables, des équipements et matériels numériques acquis ainsi que l'acquisition de services et de ressources numériques.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de financement relatif à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

7. Maison France Services

En avril 2019, le Président de la République a décidé la mise en place d'un réseau France Services pour permettre aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien, dans un lieu unique.

Trois objectifs ont été définis pour le réseau France Services :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet.
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogènes dans l'ensemble du réseau France Services.

Le réseau France Services doit proposer une offre garantie de services sous la forme d'un accueil et d'un accompagnement aux démarches assuré par au moins deux agents présents en

permanence. Ces agents polyvalents France Services bénéficieront d'une formation renforcée assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Au moins neuf opérateurs nationaux doivent s'engager avec la structure. Au-delà de l'accompagnement de premier niveau par les agents France Services, les partenaires peuvent également être présents sous différentes formes : permanence, visio-conférence, etc...

En contrepartie, l'Etat verse à la structure porteuse une subvention de 30 000 euros par an.

Afin de ramener de la proximité et de l'accessibilité des services publics sur le territoire, le Président propose de labelliser l'ESP d'Outarville en Maison France Services et de créer une 2ème structure sur la commune de Greneville en Beauce. Ces 2 points seront ouverts alternativement à raison de 24h hebdomadaires. Les communes de Greneville en Beauce et Outarville acceptent de mettre à disposition gracieusement un de leurs agents durant les heures d'ouverture sur leur commune. La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret se chargera de mettre en place un 2ème agent sur ces structures.

A la majorité de 13 voix POUR, 6 voix CONTRE et 7 Abstentions, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le projet de création d'un point France Services sur la commune de Greneville-en-Beauce
- d'approuver le projet de labellisation de l'Espace Service Public d'Outarville en Point France Services
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature « Maison France Service » auprès de la Préfecture du Loiret pour ces 2 structures.

8. Convention tripartite d'utilisation du gymnase communautaire

La convention relative à l'utilisation du gymnase communautaire de Bazoches les Gallerandes arrive à échéance à la fin de l'année.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la nouvelle convention avec le Conseil Départemental du Loiret et le collège de Bazoches pour la période 2022 à 2025.

Le Département versera ainsi à la CCPNL une contribution financière basée sur le nombre d'heures réelles d'utilisation du gymnase par le collège LJ soulas (8.61 € /heure).

9. Affaires diverses

- Marché de fourniture d'électricité pour les compteurs + 36KV : L'assemblée est informée que le marché de fourniture d'électricité pour les compteurs de +36KV est actuellement en cours de renouvellement. Sont concernés ainsi le siège communautaire à Bazoches les Gallerandes et le groupe scolaire de Boisseaux. Il est d'ores et déjà attendu une forte augmentation des prix pour l'année 2022.
- Panneaux photovoltaïques : Le Président informe l'assemblée d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur un terrain pollué sur la commune de Bazoches les Gallerandes.

Fin de la réunion à 20h30

Jean Marc LIROT

Danielle CHATELAIN

Dominique GAUCHER

Annick DECOUX

Alain CHACHIGNON

Serge THIBAUT

Emmanuelle GAZANGEL

Martial BOURGEOIS

Patrick CHOFFY

Christine PETIT

Valérie LEBLOND

Vincent VANNIER

Delphine PRUNET

Michel CHAMBRIN

Céline DUPRE

Roselyne LACOMBE

Pierre ROUSSEAU

Chantal IMBAULT

Daniel POINCLOUX

Béatrice LALUCQUE

Jean Louis BRISSON

Eric FLEUREAU

Carole SANTERRE

